

CONSEIL ACADEMIQUE

11 septembre 2019

Compte-rendu

Présents : Yann NUSSAUME, Samir LAMOURI, Mamadou EMBALO Régine GEOFFROY, Gilles SCHILDKNECHT, Vincent DALMEYDA, Pascal ROQUET, Xavier KESTELYN, Jodelle ZETLAOUI-LEGER, Erik ANSPACH, Manola ANTONIOLI.

Assistaient au Conseil académique : Clotilde FERROUD, Guy GEORGION, Annie-Claude RUESCA, Laurent SCORDINO-MAZANEC, Olivier PERRET, Sophie GAY, Catherine VAUCLAIR Gilles SCHILDKNECHT, Laure CAPRON, Jean-Luc DELPEUCH, Hugues BRUNET, Serge GADBOIS, Charlotte LUCCHINI, Jordana HARRISS, Eric BOUTOUYRIE, Marie BARBUSCIA, Lucie LOEWENSTEIN.

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du précédent Conseil académique (18 juin 2019)
- Avis sur la contractualisation de site HESAM Université 2019-2023
- Point d'information sur la procédure de labellisation d'équipes d'accueil HESAM
- Point NCU : processus des lancements de formation
- Présentation du projet de *Color Circle*
- Point communication & les actualités d'HESAM Université
- Informations sur les modalités de renouvellement du Conseil académique
- Questions diverses

Des pouvoirs ont été attribués comme suit :

Emmanuel MOURIER donne pouvoir à **Yann NUSSAUME**

Des pouvoirs sont arrivés en blanc, ont été attribués comme suit :

Paola CINNELLA donne pouvoir à **Erik ANSPACH**

Vincent DALMEYDA donne pouvoir à **Gilles SCHILDKNECHT**

Ghislaine CHARTRON donne pouvoir à **Pascal ROQUET**

Denis LAMBERT donne pouvoir à **Samir LAMOURI**

Olivier JEUDY donne pouvoir à **Xavier KESTELYN**

Floriea DI CIOMMO donne pouvoir à **Jodelle ZETLAOUI-LEGER**

Sophie ABRIET donne pouvoir à **Manola ANTONIOLI**

Le quorum est de 10 présents et 8 pouvoirs.

1 – Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil académique (18 juin 2019)

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Avis sur la contractualisation de site HESAM Université 2019-2023

Eric BOUTOUYRIE : La première réunion d'information du MESRI sur la contractualisation d'HESAM Université a eu lieu en janvier 2019, une seconde réunion avec l'ensemble des tutelles de la communauté (Min. Culture ; MESRI car les deux sont signataires du Contrat de site) a eu lieu en mars 2019 afin de structurer l'ambition d'HESAM Université de « Construire l'université des territoires, des arts et des métiers » autour de **5 axes** forts qui se concrétiseront autour de 19 objectifs à atteindre (sorte de jalons chronologiques) :

- Formation et Numérique
- Recherche et Innovation
- Europe et International
- Vie étudiante et expériences apprenantes
- Gouvernance fédérale

**HESAM
UNIVERSITÉ**
15 Rue Soufflot
75005 Paris
01 56 81 20 00
www.hesam.eu

Membres :

Arts et Métiers
CESI
CNAM
CNRS

École Boule
École Duperré
École Estienne
École du Louvre

ENSAAMA
ENSAPLV
ENSCI-Les
Ateliers

IFM
INP
SKEMA Business School

Membres affiliés :

CFJ
FNEP
France Clusters
Compagnon du devoir

Initialement prévue en avril, une réunion conclusive a eu lieu en juillet 2019 permettant la présentation d'une version stabilisée du contrat de site en présence de l'ENSAM et du CNAM. **Le volet commun est dédié au site regroupant les 18 établissements tandis que le volet spécifique se concentre sur le CNAM et l'ENSAM (deux établissements EPSCP).**

Après avis du Conseil académique, ce document sera communiqué pour approbation au Conseil d'administration d'HESAM Université le 18 septembre et au Conseil d'administration de l'ENSAM et du CNAM afin qu'une signature puisse avoir lieu avant janvier 2020. **Il faut aussi préciser que ce contrat de site s'effectue sans moyen budgétaire alloué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.**

Gilles SCHILDKNECHT : Est-ce que des sites ont obtenus des financements ?

Eric BOUTOUYRIE : Nous sommes les premiers à avoir contractualisé avec le Ministère.

Hugues BRUNET : Les sites configurés comme HESAM Université n'obtiennent pas de moyens budgétaires par le biais de la contractualisation. Or, le contrat de site est un moyen d'interaction avec le Ministère pouvant amener un financement si le Ministère souhaite que le site réponde pour eux à un besoin. Ce financement ne sera pas pluriannuel mais annuel. Il n'y a pas de traitement de faveur ni de défaveur pour nous.

Jean-Luc DELPEUCH : Il faut souligner que les objectifs du contrat de site précédent ont bien été remplis. Ce nouveau contrat de site est une armature définissant nos projets, actions et activités que nous souhaitons pérenniser par ces objectifs (ex. Programme 1000 doctorants).

Gilles SCHILDKNECHT : Que signifie la formulation : « Master HESAM (diplôme d'établissement) » ?

Jean-Luc DELPEUCH : Il s'agit de l'actuel diplôme d'établissement délivré par le Centre Michel Serres et qui est en train de devenir un master.

Yann NUSSAUME : Pourquoi avoir choisi ce vocable : « l'université des territoires, des arts et des métiers » ?

Jean-Luc DELPEUCH : L'état perçoit HESAM Université à travers ses 5 champs scientifiques interdisciplinaires des établissements fédérés. Il faut entendre la distinction du vocable « art et métier » qui veut dire sciences et techniques de la mention « des arts et des métiers »

Yann NUSSAUME : Peut-on entendre « orientations » derrière le terme « axes stratégiques » ?

Jean-Luc DELPEUCH : Ce sont des missions communes à tous les établissements EPSCP. On peut effectivement discuter du terme, cela ressemble à des orientations ou à des missions. Cela nous renseigne surtout sur la grille de lecture qu'utilise le Ministère. Ces objectifs sont réalistes et réalisables sur les 5 ans à venir.

Gilles SCHILDKNECHT : Je félicite HESAM d'avoir positionné en indicateur, les blocs de compétences.

Ce contrat de site reçoit un avis favorable des membres du CAC à l'unanimité.

3 – Point d'information sur la procédure de labellisation d'équipes d'accueil HESAM

Le MESRI, a pris la décision début 2019 de mettre fin à la procédure de labellisation nationale des équipes d'accueil (EA), qui n'était pas un impératif réglementaire (Note du Ministère du 16 avril 2019 envoyée en annexe à la lecture des membres du Conseil académique). Cette décision s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'autonomie des établissements dans l'exercice de leurs missions.

La disparition de l'attribution du label EA sera effective à compter du 1er janvier 2020 mais cela n'implique pas la disparition de l'identification des équipes d'accueil. La création d'une unité de recherche spécifique à un établissement pourra se réaliser en début de contrat ou en cours de contrat.

Si le nom du « type » d'unité de recherche est laissé au choix des établissements et des partenaires éventuels, pour conserver une lisibilité et une cohérence au niveau national de ces structures de recherche, **la CPU recommande de remplacer l'intitulé « équipe d'accueil » (EA) par « unité de recherche » (UR). HESAM suivra cette préconisation.** Il y a aussi l'unité mixte de recherche (UMR) qui renferme un laboratoire ayant plusieurs tutelles, un établissement et un organisme de recherche ou deux (ou plusieurs) établissements. Les unités de

**HESAM
UNIVERSITÉ**
15 Rue Soufflot
75005 Paris
01 56 81 20 00
www.hesam.eu

Membres :

Arts et Métiers
CESI
CNAM
CNRS

École Boulle
École Duperré
École Estienne
École du Louvre

ENSAAMA
ENSAPLV
ENSCI-Les
Ateliers

IFM
INP
SKEMA Business School

Membres affiliés :

CFJ
FNEP
France Clusters
Compagnon du devoir

recherche (UR) seront évaluées périodiquement par le HCERES, comme les unités mixtes de recherche (UMR) et continueront d'être inscrites au RNSR (répertoire national des structures de recherche) à la demande des établissements en vue de l'attribution d'un numéro national.

Il faut donc maintenant, au niveau d'HESAM, définir le process que nous mettrons en œuvre pour décider de la labellisation ou non d'une Unité de recherche (cf ci-joint mail de la CPU) d'un établissement qui n'est pas un EPSCP ou pour toute équipe qui aurait un caractère de transdisciplinarité ou transverse à plusieurs établissements et pour laquelle une labellisation HESAM aurait tout son sens. Le Cnam et l'Ensam labelliseront en interne leurs unités de recherche.

Pour exemple, actuellement au Cnam c'est la Direction de la recherche du Cnam qui propose à l'Administrateur général la reconduction, fermeture ou création d'une EA, à la suite des évaluations HCERES. Le projet scientifique est présenté devant le Conseil scientifique qui le valide pour enclencher l'évaluation HCERES. Après retour de l'avais du Comité HCERES, l'administrateur général suit l'avis de la Direction de la Recherche afin qu'une demande de labellisation soit ensuite envoyée au Ministère qui la codifie.

Proposition : De manière similaire, si un établissement a déjà commencé la procédure et qu'il y a eu production d'évaluations HCERES, il suffit d'en porter à la connaissance du Pôle R&F d'HESAM Université et à la signature de son président. Si vous voulez créer une équipe de recherche ex-nihilo, il faut que cette équipe de recherche existe avant toute évaluation HCERES, cela est rendu possible en souscrivant au statut d'équipe en émergence. Cette équipe en émergence a deux ans avant de procéder à une évaluation HCERES. C'est l'établissement concerné par cette équipe en émergence qui jugera de sa labellisation HESAM au regard de ses résultats. Si aucune évaluation HCERES a eu lieu sur une équipe qui voudrait rejoindre HESAM, il est possible d'avoir une présentation au Conseil académique des sujets de recherche avant la convocation avec un jury HCERES pour être certain de cette association (interdisciplinarité, axes, projet scientifique, insertion dans les champs scientifiques HESAM...). Les rapports HCERES des laboratoires est plus mince que celui que reçoivent les établissements (forces et faiblesses des équipes).

Par ailleurs, HESAM devra faire la demande d'inscription au RNSR (Répertoire national des structures de recherche) à la DGRI de toute nouvelle unité de recherche en vue de l'attribution d'un numéro national. A ces fins, un correspondant RNSR d'HESAM doit être proposé au Ministère.

Procédure proposée : Un courrier de l'Etablissement concerné par la labellisation d'une UR doit être adressé à la VP Recherche d'HESAM, accompagné du rapport d'autoévaluation et du rapport HCERES de l'équipe. Une proposition (ou non) de labellisation sera mise à la signature du président d'HESAM et sera suivie d'une demande de codification auprès de la DGRI.

Samir LAMOURI : Le MESRI tient essentiellement compte de l'avis de l'établissement. Est-ce que HESAM Université peut labelliser une unité multi-établissements d'HESAM Université ?

Clotilde FERROUD : La question reste à savoir si nous l'appelons « unité de recherche » ou « unité mixte de recherche » car une UMR requiert la présence des tutelles ministérielles ou d'un des organismes de recherche tels que le CNRS, l'INRA, l'INSERM. HESAM Université pourrait suivre la recommandation de la CPU d'employer le terme « unité de recherche » à la place d'« équipe d'accueil ».

Yann NUSSAUME : J'avais compris que c'était HESAM Université qui prenait en charge la labellisation de toutes les équipes d'accueils existantes ? Ne faudrait-il pas mettre HESAM Université dans la dénomination scientifique de l'équipe de recherche ?

HESAM
UNIVERSITÉ
15 Rue Soufflot
75005 Paris
01 56 81 20 00
www.hesam.eu

Membres :

Arts et Métiers
CESI
CNAM
CNRS

École Boule
École Duperré
École Estienne
École du Louvre

ENSAAMA
ENSAPLV
ENSCI-Les
Ateliers

IFM
INP
SKEMA Business School

Membres affiliés :

CFJ
FNEP
France Clusters
Compagnon du devoir

Clotilde FERROUD : Non, ce n'est pas le cas, tous les établissements EPSCP continueront à labelliser leur équipe. Il reste cependant très intéressant de créer des équipes de recherche labélisées par la communauté. Il n'y a aucun changement pour les EA attribuées et déjà référencées, les numéros changent en fonction de l'évolution du périmètre et/ou du changement d'orientations de l'équipe.

Jodelle ZETLALOU-LÉGER : Ce qui nous interroge aussi, c'est de savoir si la dotation minimale attribuée aux équipes par le Ministère de la culture sera affectée par cette labellisation ?

Clotilde FERROUD : Pour les établissements qui sont en autonomie financière, il y a une dotation globale attribuée à l'établissement. C'est ensuite à l'établissement de définir sa répartition financière.

Jean-Luc DELPEUCH : Il serait bon de prendre contact avec une personne référente au Ministère de la Culture pour avoir des réponses plus claires sur ces questions.

4 – Point NCU : processus desancements de formation

Régine GEOFFROY, Vice-présidente de la formation du Bureau du Conseil académique et rapporteur des NCU, rappelle que le projet « Construisons nos métiers » porté par HESAM Université a été lauréat du PIA 3.

Deux types d'offres de parcours professionnalisant afin d'aider à la poursuite d'études :

- Parcours Individualisés en Technologie, Création, Gestion et Humanités : Pitch'Hesam® (Bac+1)
- Bachelors en Technologie, Création, Gestion et Humanités : Bachelor'Hesam® (Bac+3).

L'objectif de cette nouvelle offre de formations déployée sur 10 ans à l'échelle nationale est la professionnalisation des apprenants par l'accompagnement individualisé (tutorat). Le modèle économique s'autofinance à partir de la 9ème année, grâce aux ressources générées par le déploiement de contrats d'apprentissage. La méthodologie d'autoévaluation est un des points forts du projet.

Le lancement de premières formations était prévu pour septembre 2019 : des formations ont été ouvertes au CNAM et à l'ENSAM depuis cette rentrée. Il y a donc urgence de formaliser la procédure de création et d'ouverture de ce type de formations dans un contexte d'amélioration continue, procédure s'appliquant pour les formations à venir à compter de la rentrée 2020.

Laure CAPRON est en charge de la coordination de la mise en œuvre du projet. Elle a proposé au bureau du Conseil académique :

- Une procédure d'ouverture des formations du projet HESAM 2030
- Des documents supports à une démarche qualité telle qu'inscrite dans le cahier des charges des projets NCU, permettant la création, le suivi, l'autoévaluation, et l'amélioration des formations (documents évolutifs)

Le bureau du Conseil académique remercie **Laure CAPRON** pour le travail de qualité qui a été effectué afin que l'ensemble des membres puisse en prendre pleinement connaissance. Les documents supports vous ont été envoyés pour vous permettre de les étudier et de les amender à l'issue de la présentation.

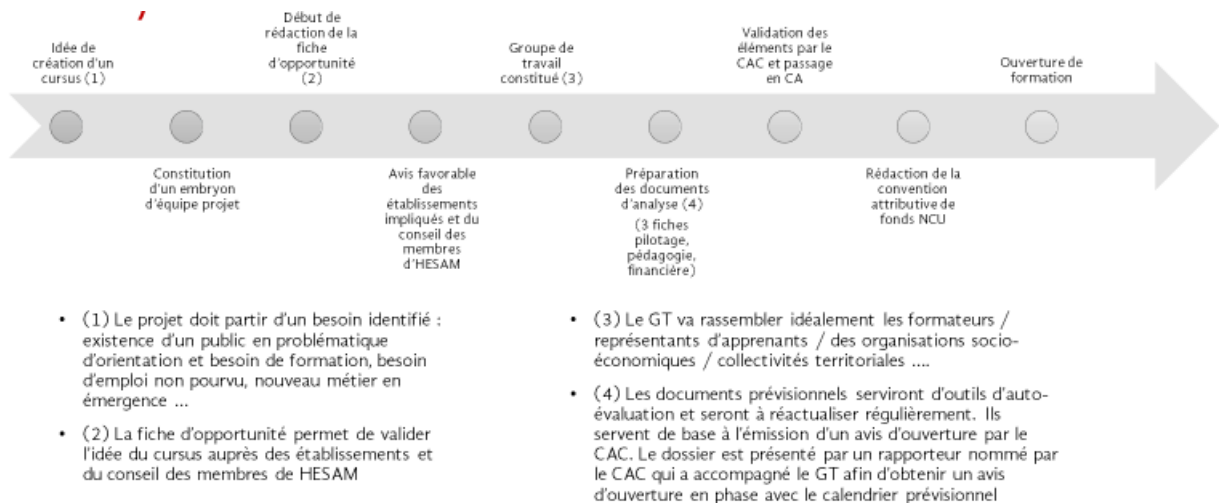
Laure CAPRON : Les objectifs fixés par l'appel à projet ou insérés dans la réponse HESAM Université, sont :

- La réussite en 1^{er} cycle (Pitch niveau 1 ou Bachelor niveau 3)
- La diversité des publics (bacheliers professionnels ou en difficultés en enseignement supérieure)
- Maximiser les passerelles (reprise d'études)
- 4 filières professionnelles identifiées
- Formation par l'approche des compétences pour inscription au RNCP et un renouvellement pédagogique
- Alternance, comme modèle pédagogique mais aussi modèle économique pour les apprenants et établissements

- Projet avec des valeurs partagés entre les 6 partenaires signataires du projet NCU (le cahier des charges à respecter pour ces cursus en termes de droits de scolarité, effectifs par promotion, nombre d'heures d'enseignement, modularité, tutorat, inscription dans les filières métiers, méthodes pédagogiques)
- Un environnement privilégié pour l'apprenant :

Un accompagnement personnalisé et du tutorat, Des outils numériques d'auto-positionnements, Un portfolio pour construire son projet et conserver ses traces d'apprentissage et de développement de compétences, Un carnet de bord de formation, Des open badges pour valoriser les compétences informelles.

Frise chronologique proposée pour l'ouverture d'un cursus Pitch'HESAM® ou Bachelor'HESAM® à compter de la rentrée 2020 :



Le modèle économique permet de solliciter la dotation « NCU » en rédigeant une convention spécifique d'attribution des fonds avant même l'ouverture des formations. L'objectif est d'avoir ensuite des formations qui s'autofinancent grâce aux ressources propres.

Les fiches détaillées sont un cadre non strict : Fiche d'opportunité, fiche pilotage, fiche pédagogique, fiche financière qui montrent comment le projet s'inscrit dans la démarche « NCU ». Elles permettront d'alimenter la démarche d'inscription au RNCP et de s'auto-évaluer dans le temps afin de s'inscrire dans la démarche qualité demandée par le projet et le suivi annuel réalisé par l'ANR (suivi des indicateurs, des bilans scientifiques et financiers).

Les formations qui ouvrent en septembre 2019 (transformation de cursus préexistants au Cnam et à l'ENSAM) dérogent au processus mais servent à éprouver les documents préparatoires. La validation des documents et ouverture des formations se fera, a posteriori, au prochain Conseil Académique.

Le Conseil académique, par ses attributions en matière de formation, se doit d'acter la procédure d'ouverture de cursus NCU dont le contenu a été examiné préalablement par le bureau du Conseil académique.

Étapes majeures du rétroplanning :

- Premiers indicateurs à établir en janvier-février 2021
- Convention spécifique d'attribution des fonds signée avant déc. 2020

- Avis d'ouverture favorable du cursus émis par le CAC au printemps (avril/mai/juin)
- Fiche d'opportunité validée par les établissements et le Conseil des membres en déc. – janv. 2020
- Etapes importantes 2022, 2025 = évaluation

Gilles SCHILDKNECHT : Une question de terminologie sur la fiche de formation envoyée, les termes « diplôme » et « certification » semble être utilisé de manière aléatoire. Or, le diplôme est une certification ? A noter aussi l'absence d'une définition des compétences que l'on veut évaluer.

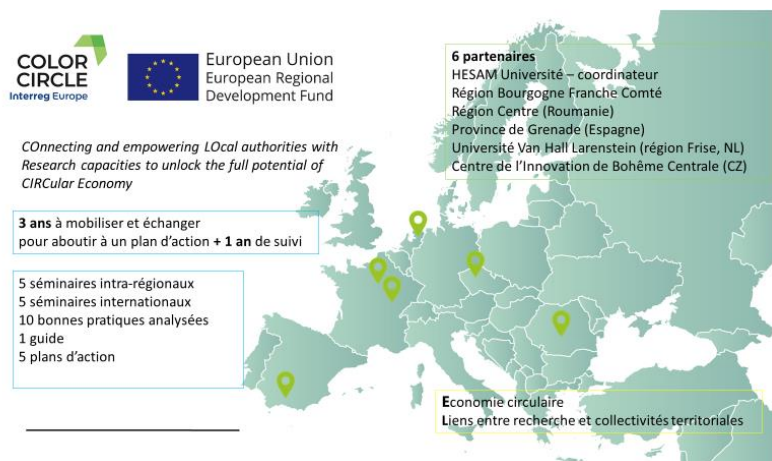
Laure CAPRON : Les fiches de présentation sont encore sommaires et imprécises, nous y travaillons. Je prépare un atelier de design de formation car l'objectif est de faire des fiches de formation en blocs de compétences.

Gilles SCHILDKNECHT : Je suis prêt à contribuer sur ces sujets si besoin.

Yann NUSSAUME : Il faut désormais voter sur la procédure d'ouverture des formations proposée par Laure CAPRON pour laquelle le Conseil académique a un rôle à jouer.

En dépit d'un vote contre le principe même d'une procédure, l'ensemble des membres du Conseil académique est favorable à l'adoption de cette procédure d'ouverture des formations NCU qui sera appliquée à l'avenir.

5 – Présentation du projet COLOR CIRCLE (COnnecting and empowering LOcal authorities with Research capacities to unlock the full potential of CIRCular Economy)



COLOR CIRCLE est un projet européen du programme de coopération territoriale Interreg Europe. Il porte sur les questions d'économie circulaire, du rôle des collectivités territoriales dans la gouvernance de cette économie en cercle et sur les manières dont les universités peuvent leur permettre de monter en compétence sur ces sujets, de gagner en autonomie et de créer de nouveaux projets.

HESAM Université est chef de file de ce projet qui réunit 6 partenaires de 5 pays différents (Région Bourgogne Franche-Comté en France, Agence de développement de la Région Centre de Roumanie, le Conseil local de la province de Grenade en Espagne, l'Université des sciences appliquées Van Hall Larenstein aux Pays-Bas, le Centre d'innovation de la Bohême Centrale en République-Tchèque). Le calendrier est de 4 ans, avec une 1^{ère} phase de 3 ans qui consiste, dans chaque région partenaire, à identifier les acteurs intéressés et à échanger, à l'échelle européenne, sur les pratiques identifiées localement. Cette 1^{ère} phase devra aboutir à la mise en place d'un plan d'action dans chaque région partenaire, qui sera suivi dans la phase 2 du projet.

Nous souhaitons échanger avec tous les acteurs de la communauté HESAM Université qui travaillent sur l'économie circulaire et/ou sur le lien entre les collectivités territoriales et recherche, en Région Bourgogne-Franche-Comté ou ailleurs, afin de dresser un inventaire du sujet et de ses acteurs au sein de la communauté. Les participants intéressés pourront accompagner les chargés de projet au cours des événements européens

**HESAM
UNIVERSITÉ**
15 Rue Soufflot
75005 Paris
01 56 81 20 00
www.hesam.eu

Membres :

Arts et Métiers
CESI
CNAM
CNRS

École Boule
École Duperré
École Estienne
École du Louvre

ENSAAMA
ENSAPLV
ENSCI-Les
Ateliers

IFM
INP
SKEMA Business School

Membres affiliés :

CFJ
FNEP
France Clusters
Compagnon du devoir

en fonction des thématiques (1 événement par semestre, le prochain étant le 4 et 5 février 2020 en région Frise en Hollande). Contact : jordana.harriss@hesam.eu

Samir LAMOURI : Je vous informe de la création d'une « Chaire sur l'économie circulaire, développement durable et mode » à l'Institut Français de la Mode.

Serge GADBOIS : Une chaire existe aussi au CESI sur le BIM et l'économie circulaire.

Jean-Luc DELPEUCH : C'est une étape nécessaire pour répondre ensuite à des appels à projets comme Horizon 2020 sur une thématique « l'économie circulaire » que nous maîtrisons déjà.

6 – **Point communication 2019/2020 & les actualités d'HESAM Université**

Liste des Evénements par Charlotte LUCCHINI

- **Journée du Design à ENSCI Les Ateliers** : 3 octobre 2019
- **Vernissage exposition Ipseit à l'ENSAPLV** : 8 octobre 2019

2 **Remises des diplômes HESAM Université** vont être organisées pour la première fois en 2019-2020 afin de créer du lien entre les différents programmes et faire se rencontrer les étudiants dans un lieu prestigieux pour nos diplômés :

- **Remise des diplômes PÉPITE HESAM Entreprendre et Centre Michel Serres au Cnam** : 6 novembre 2019 (Salle des textiles – Cnam)
 - **Remise des diplômes Post-Master international « recherches en architecture »** : 13 décembre 2019 (Amphithéâtre, Ecole Boule)
 - En 2021 : la diplomation du Post-Master international « recherches en architecture » sera commune avec celle du Doctorat HESAM Université
- **Colloque In Between en partenariat avec l'ENSAPLV** : 19, 20 et 21 mars 2020
 - **6eme participation d'HESAM Université à « Ma thèse en 180 secondes Edition 2020 » à l'ENSAM** : semaine du 23 au 27 mars 2020

Charlotte LUCCHINI : Nous avons fait un inventaire des bonnes pratiques en matière de communication afin de comprendre notamment comment les établissements membres mentionnent HESAM Université :

En guise d'exemples, l'ENSAPLV fait bon usage du logo HESAM Université (affiches, co-signatures de mail), L'INP mentionne en première et dernière page de couverture le logo HESAM Université. Le CESI utilise le logo pour l'ensemble de ces brochures. La majorité des établissements mentionnent le logo sur la page d'accueil de leur site internet et lui dédie une page de présentation ou un article. Dans l'ensemble, nous sommes très positifs sur l'état des lieux.

Laurent SCORDINO- MAZANEC : Les 4 écoles d'arts souhaitent recevoir un kit communication (logos, contenus) sur HESAM Université pour étayer leur discours sur la communauté.

1 – **Informations sur les modalités de renouvellement du Conseil académique**

Hugues BRUNET : La composition actuelle du Conseil académique ne reflète pas le changement de périmètre de la communauté. Sur les 60 élus qui doivent composer un Conseil académique, seuls 35 sièges sont pourvus. Une carence est donc visible, ce qui ne permet pas un bon fonctionnement. La publication du décret en juin 2019 confirmant le périmètre nouveau d'HESAM Université avec l'intégration des établissements (IFM, 4 écoles d'art, CESI, SKEMA) rend possible des élections partielles ou des élections générales pour remédier à cette situation. Comme le précise les textes, les élus issus de ces élections le seront pour la durée du mandat restant à courir. Par conséquent, le problème se pose au niveau des élections partielles que nous pourrions faire en novembre car elles ne permettront pas de couvrir toute la période et amèneront avec elles d'autres élections en mars afin d'envisager le renouvellement général des élus dont le mandat sera arrivé à terme.

**HESAM
UNIVERSITÉ**
15 Rue Soufflot
75005 Paris
01 56 81 20 00
www.hesam.eu

Membres :

Arts et Métiers
CESI
CNAM
CNRS

École Boule
École Duperré
École Estienne
École du Louvre

ENSAAMA
ENSAPLV
ENSCI-Les
Ateliers

IFM
INP
SKEMA Business School

Membres affiliés :

CFJ
FNEP
France Clusters
Compagnon du devoir

Il est impossible de réduire le mandat d'un élu avant à son terme. Dans notre cas, la mandature de nos élus au Conseil académique s'achèvera en juin 2020. La démission collective est une possibilité pour configurer le nouveau Conseil Académique.

En effet, Deux approches doivent être examinées :

- 1- **Election partielle fin novembre 2019** (élections afin de pourvoir les sièges laissés vacants par le départ des établissements Paris1, ENA, ESCP Europe et INED) puis élections au mois de mars 2020 pour un renouvellement total.
- 2- **Démission totale du Conseil académique et élection générale fin novembre 2019 (économie budgétaire 10 000€).**

Le suffrage direct par voie électronique sera utilisé afin d'élire tous les représentants de toutes les catégories des différents collèges mis à part la catégorie des usagers qui se déroulera au suffrage indirect. . **Le Conseil académique joue un rôle essentiel, notamment pour arbitrer sur les modalités de formation « NCU ». Après acte de la démission des élus, il est possible de faire des élections générales. Le Conseil académique nouvellement formé prendra ses fonctions pour une durée de 4 ans.**

Yann NUSSAUME : Ce point a fait l'objet de plusieurs séances au Conseil académique afin de recueillir l'avis des membres. A majeur raison, nous encourageons une seule élection. Cette logique va dans le sens d'une démission effective et collective. Il faut toutefois s'interroger si une séance de Conseil académique ne sera pas nécessaire entre novembre et février. Le prochain CAC n'aura pas lieu avant fin février/mars. Faut-il un Conseil académique avant l'élection générale ?

Hugues BRUNET : Le Conseil académique joue un rôle consultatif dans les décisions prises par la communauté sauf dans deux cas, où il est obligatoirement convoqué : le contrat de site et le rapport d'activité. Le contrat de site a déjà été soumis au Conseil académique et le rapport d'activité de l'année 2019-2020 sera présenté en février. Dans le cas où des sujets importants nécessiteraient une réunion, les commissions Recherche & Formation sont en pleine capacité d'instruire.

Etant donné que c'est la somme des décisions individuelles qui fait foi de décision collective, il est demandé aux membres d'envoyer par écrit son choix entre démission ou maintien du Conseil académique. Les listes électorales, collèges par collèges, seront centralisées à HESAM Université. La tâche la plus ardue consistera à constituer des listes recensant les personnes rattachées à chaque établissement de la communauté.

Yann NUSSAUME : Personnellement, je suis favorable à la **démission collective**.

Un débat s'est ouvert et une quasi-unanimité des présents s'est dégagée vers l'option de la démission totale du Conseil académique s'appuyant au moins sur trois arguments :

- a- Deux élections à échéances si rapprochées ne semblent pas pertinentes au regard de la logistique à mobiliser ;
- b- Economie budgétaire de 10 000€ (budget à mobiliser pour la prestation de votes électroniques) ;
- c- Cette option permettrait d'être en phase sur le plan calendaire avec les mandats des administrateurs du Conseil d'administration.

Jean-Luc DELPEUCH : Les nouveaux établissements pourront dès lors participer pleinement dans le système de la communauté en entrant dans les instances.

8 – Questions Diverses

En l'absence de question et remarque supplémentaire, la séance du Conseil académique est levée.